

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 À 18 h 30

Nombre de délégués : 31

Date de la convocation et
d'affichage : 12 décembre 2024

Présents à la séance : 18

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle Olof Palme, à BETHUNE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 décembre 2024.

Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DUBY Sophie (Fouquières-lez-Béthune), DELORY Bertrand (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), JOMBART Simon (Hinges), DELANNOY Alain (Lapugny), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt)

Ont donné pouvoir :

MALBRANQUE Gérard donne pouvoir à DELORY Bertrand

Étaient Absents Excusés :

ELAZOUZI Hakim, LECOMTE Maurice, BERTIER Jacky, COQUERELLE Alain, DELANNOY Marie-Josèphe, MARCELLAK Serge, HERNU Stéphane, HENNEBELLE Dominique, DUCLOY Nadine, MEYFROIDT Sylvie, CHRETIEN Bruno, TASSEZ Thierry

Monsieur Jean HAPPIETTE, délégué(e) de la commune de Sains-en-Gohelle, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DBS_2024_017

Bureau Syndical du 18 décembre 2024

Code service : 333

GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIELS DE VIDEOPROTECTION - SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Vu les statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois, tels que modifiés et approuvés par arrêté préfectoral du 18 octobre 2021,

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois dispose de la compétence « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ». A ce titre, le syndicat est amené à poser et à entretenir les installations de vidéoprotection des communes lui ayant confié la compétence, ainsi que pour ses propres besoins.

Afin de pouvoir bénéficier de prix plus intéressants auprès des fournisseurs et de diminuer le coût des procédures de consultation, il est proposé la création d'un groupement de commandes entre le SIVOM de la Communauté du Béthunois et les communes concernées, ayant pour objet l'acquisition de matériels de vidéoprotection.

La consultation sera lancée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes, non alloti. Compte-tenu, de la durée d'un an renouvelable trois fois tacitement, avec des montants maximums annuels dont le total est supérieur au seuil réglementaire imposant le recours à l'une des procédures formalisées prévues par le code de la commande publique, un appel d'offres ouvert sera lancé.

La convention constitutive prévoit les modalités de fonctionnement du groupement et sera approuvée par chacun des membres adhérents. Le SIVOM de la Communauté du Béthunois est désigné en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, et assurera à ce titre l'ensemble des formalités inhérentes à la passation desdits marchés. La CAO d'attribution est celle du coordonnateur. Les missions de coordination sont réalisées à titre gratuit.

Monsieur le Président invite le Bureau Syndical à :

- approuver la convention constitutive telle que ci-annexée, étant précisé que le SIVOM de la Communauté du Béthunois est désigné coordonnateur et qu'il est fait recours à la CAO du SIVOM pour l'attribution des accords-cadres.
- l'autoriser ou à autoriser le Vice-président délégué à signer les actes relatifs à la constitution du groupement de commande.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget des services et communes concernés, chapitres et articles correspondants.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

